

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du jeudi 6 novembre 2014 à 20 h 30

Sont présents : Christian BOSCH, Christine BUGAUD, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Marie-France FEVRE, Sylvie GAY, Blandine GROS, Claudia GENIEUX, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Régis BIDAULT (pouvoir à Jean-Claude VIEUX), Laurent CAGNE (pouvoir à Catherine MARTIN), Alexandre CRETIAUX, Francine DESPRES

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 30, en indiquant que :

- Mme Blandine GROS arrivera en cours de séance.

Elle salue également Mme Nathalie DUMEY, nouvelle secrétaire générale. Celle-ci précise qu'elle se tient à la disposition des élus pour les rencontrer.

Enfin, Mme le Maire rappelle qu'elle souhaite des échanges courtois et respectueux pour le bon déroulement des débats du Conseil Municipal.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2014 :**

Le compte-rendu de séance du 11 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

- **Commission communale - Impôts directs :**

La liste établie doit être modifiée, car il manque, parmi les titulaires, un propriétaire extérieur à la commune. Mme le Maire propose de modifier la liste des titulaires. Cette nouvelle proposition est adoptée à l'unanimité des votants : 17 voix pour.

- **Taxe d'aménagement :**

Mme le Maire indique qu'elle propose de renoncer à cette taxe afin de ne pas freiner le développement de la commune. Elle précise que c'est déjà l'option qui a été retenue en 2011. Cette renonciation vaut pour 3 ans.

Mme Christine BUGAUD mentionne que cette taxe d'aménagement s'applique sur toute construction, y compris, par exemple, un abri de jardin. Elle est calculée selon la surface concernée par le projet.

Avec 17 voix pour, la renonciation à la taxe d'aménagement pour 3 ans est votée.

- **Extension Zone artisanale :**

Une demande de modification simplifiée du PLU est nécessaire pour l'extension de la zone artisanale, afin d'obtenir le classement en zone UX de terrains actuellement classés en zone 2AUX.

Mme le Maire présente la procédure de modification simplifiée du PLU à réaliser.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal prend une délibération prescrivant la modification simplifiée du PLU.

Il donne également son accord pour la signature des compromis de vente à intervenir sur la zone.

- **SPANC :**

Les compétences du SPANC ont été étendues, avec le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Accorder cette nouvelle compétence au SPANC permettrait aux particuliers d'avoir accès à des subventions pour réaliser les travaux de mise aux normes.

A 17 voix pour, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'extension des compétences du SPANC.

- **Commission Communication :**

Elle s'est réunie le 25 septembre dernier afin d'expliquer les principales nouveautés du site internet, les modalités d'administration du site, le travail restant à effectuer ainsi que le calendrier de mise en œuvre et les coûts induits.

M. Patrice CALVEZ fait un point de situation :

- un nouveau nom de site a été choisi : www.saintgermaindubois.fr.
- le site est composé de 7 espaces, ainsi que d'un site dédié au camping de l'Etang Titard.
- il sera possible de s'abonner à une newsletter qui informera de la mise en ligne d'un nouvel article sur le site.
- l'administration du site est dotée d'un accès « partenaires / responsables d'associations » qui permettra à ceux-ci d'annoncer un évènement. L'article rédigé devra être validé avant parution.
- le site comportera des compteurs de visite.
- l'hébergement du nouveau site est assuré par OVH, pour un coût annuel de 37,07 € TTC (28,68 € TTC la 1^{ère} année, l'hébergement étant offert), à comparer aux 279 € pour le site actuel.
- il était prévu une communication sur l'ancien site avec un lien qui redirigerait vers le nouveau site. Cependant l'ancien site a été fermé plus tôt que prévu, empêchant de le faire.
- la rédaction a bien avancé depuis la dernière réunion de la Commission. Il reste quelques modifications à réaliser sur le contenu.
- la prochaine réunion de la Commission Communication se fera en présence de la presse pour communiquer sur la refonte du site internet.

Mme le Maire invite M. Patrice CALVEZ à prendre rendez-vous avec Mme DUMEY, secrétaire générale, pour définir les modalités pratiques de gestion et de mise à jour du site internet.

Elle propose aussi l'insertion d'une photo des élus dans le site internet. Devant la difficulté à réunir l'ensemble du Conseil Municipal, il s'agira de photos individuelles qui pourront être réalisés par le secrétariat de mairie, de façon à disposer de photos "harmonisées".

- **Commission Jeunesse :**

Elle s'est réunie le 8 octobre dernier afin de faire le point notamment sur les demandes de dérogations scolaires.

M. CALVEZ a également présenté le futur site internet de la commune et sollicité des articles et photos à y intégrer.

Mme Françoise MARIZY indique être désormais présidente de la Commission, M. Alexandre CRETIAUX ayant préféré passer le relais, notamment pour des questions d'emploi du temps.

Elle explique que la proposition de la commission de refuser la scolarisation d'enfants venant des communes extérieures, sauf si l'un des parents travaille sur la commune, n'est pas conforme à l'article L 212-8 du Code de l'Éducation (loi n° 2005-157 du 23 février 2005). C'est donc désormais ce texte de loi qui s'appliquera à toute demande de dérogation, en vue de la scolarisation dans les écoles de la commune, sous réserve de places disponibles.

Mme Françoise MARIZY estime que ce peut être une solution pour maintenir la 3^{ème} classe.

M. Gaëtan MOISSON s'interroge sur la question des frais de scolarité dans ce cas-là. Mme le Maire précise que si le maire de la commune concernée refusait de régler les frais de scolarité pour les enfants de sa commune, elle devrait régler le litige devant le préfet, ce qu'elle ne souhaite pas faire.

M. Gaëtan MOISSON demande par ailleurs pourquoi le goûter ne peut être pris par les élèves qu'après 16h30 et non pendant les TAP. Mme le Maire répond que tous les enfants n'ont pas de goûter avant 16 h 30, notamment ceux qui rentrent à leur domicile. En conséquence, comme les années antérieures, le goûter est pris en garderie après 16 h 30.

- **Comité Foire du Renouveau :**

Le collège des élus s'est réuni le 13 octobre dernier afin de réfléchir sur le thème et l'organisation de la foire 2015.

Mme Pascale LAURAIN présente le compte-rendu de la réunion :

- Avant l'envoi des bulletins d'inscription aux exposants, un tour d'horizon des tarifs pratiqués a été réalisé. Peu d'évolutions ont été proposées.
- Concernant les stalles pour la mini-ferme, que le personnel communal va chercher près de Bourg-en-Bresse, un devis pour un équipement en propre avait été demandé avant l'édition 2014. Le collège des élus s'est posé la question du délai qui pourrait permettre d'amortir un tel équipement, ainsi que de l'utilité d'un tel investissement pour la commune.

Mme le Maire ajoute que se pose aussi la question de l'intérêt de cet investissement s'il venait à ne plus y avoir d'animaux présents lors de la Foire.

- Lors de l'assemblée générale du Comité du renouveau, le 16 septembre, une première réflexion a été lancée sur le thème de la Foire pour l'édition 2015. La thématique de la pêche est ressortie de manière assez forte. Afin d'évaluer ce qui peut être réalisé sur ce thème, quelques contacts ont été pris afin de savoir quelles animations pourraient être mises en place. Le président de la société de pêche sollicite l'avis de son conseil d'administration avant de confirmer leur participation. Aquarium Oxygène (Gizia), qui crée des meubles intégrant des aquariums, serait intéressé pour une exposition qui nécessitera la mise à disposition d'une salle chauffée par leurs soins à 24 °C.

Mme le Maire propose qu' Aquarium Oxygène puisse être installé dans l'ancienne salle de la communauté de communes.

- La prochaine réunion de Comité du Renouveau se tiendra le 19 novembre à 20h30.

- **Compte-rendu SYDESL :**

Concernant l'éclairage public, M. Jean-Claude VIEUX indique qu'un diagnostic a été réalisé il y a quelques années pour localiser les lampes vétustes sur la commune. Un point de situation définitif vient d'être demandé au SYDESL : il reste 39 lampes vétustes sur la commune. Il s'agit de lampes consommatrices d'énergie, plus ou moins éclairantes et qui ne pourront bientôt plus être dépannées.

Leur remplacement par des lampes plus économiques est donc nécessaire. Il faut compter en moyenne 500 € par lampe, et 1 200 à 1 300 € lorsqu'il faut remplacer le mât d'éclairage et la lampe. Le SYDESL subventionne les investissements à hauteur de 50 %. M. Jean-Claude VIEUX indique qu'un chiffrage financier va être demandé en vue de réaliser le remplacement sur plusieurs années.

Mme Marie-France FEVRE demande jusqu'à quand l'obtention de subventions est possible. Mme DUMEY, secrétaire générale, précise que le SYDESL les reconduit pour le moment chaque année depuis 2008.

M. Jean-Claude VIEUX explique que, dans le cadre de la pose du transformateur Montée du Villey, les travaux comprenaient le remplacement des lampes. Celles-ci ayant déjà été renouvelées, 7 lampes ont été remplacées au début de l'Allée de la Balme.

M. Jean-Claude VIEUX fait le point sur les chantiers en cours :

- Montée du Villey : des coupures de courant interviendront le 18 novembre pour la mise en service du transformateur.
- rue du Champ Gentil : l'enfouissement des réseaux est en cours.
- la Tuilerie : renforcement du réseau, pris en charge par le SYDESL - mise en service le 25 novembre.
- étude en cours pour l'extension de la zone artisanale.

- **Compte-rendu SI des eaux de la Seillette :**

L'assemblée générale s'est tenue le 1^{er} octobre dernier.

M. Jean-Claude VIEUX explique que le principal point concerne l'arrivée à échéance du contrat d'affermage avec la SAUR au 31/12/2015. Un nouveau contrat va être proposé pour une durée de 12 ans.

Les commissions d'ouverture des plis et d'appels d'offres ont été constituées.

La part collectivité du prix du m³ d'eau sera augmentée de 2 %. Pour une facture de référence de 120 m³, le prix du m³ passerait de 1,81 à 1,85 €. L'objectif est d'améliorer le taux de renouvellement des canalisations.

Concernant le bentazone, les mesures sont inférieures aux seuils, mais il existe des sursauts, que la SAUR ne sait expliquer.

Enfin, M. Jean-Claude VIEUX précise que, dans le programme de travaux 2014, figurent l'extension Bois des Rampes et Zone artisanale.

- **Communauté de Communes Bresse-Revermont 71 :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le bilan des travaux de voirie 2014.

Il mentionne que 7 tonnes de PAT (point à temps) sont prévus, ainsi que 2 tonnes d'enrobé froid pour colmater provisoirement les nids de poule.

Enfin, il indique qu'il est en train de réaliser un tour de la commune, avec M. Gaëtan MOISSON, pour localiser les fossés et travaux de voirie à réaliser.

- **Travaux toiture Maison Bachelet :**

4 entreprises ont été sollicitées afin de faire acte de candidatures pour réaliser les travaux de toiture de la Maison Bachelet. Deux d'entre elles n'ont pas répondu.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la candidature de l'EURL MELIN a été retenue pour un montant de 48 389 € HT. Le choix s'est fait en raison du respect du cahier des charges proposé et du délai de réalisation souhaité.

Mme Marie-France FEVRE demande si des subventions sont envisageables pour ce chantier par rapport aux économies d'énergie. Mme DUMEY, secrétaire général, explique

que ce type de subventions est possible pour des projets plus globaux et conséquents que celui de la Maison Bachelet.

- **Travaux Place de la Mairie :**

Deux courriers ont été adressés à EIFFAGE par le maître d'œuvre concernant les modalités de remise en état de la fontaine.

Mme le Maire explique que la fontaine est entartrée, le filtre adoucisseur n'ayant pas été posé au départ. La pose a nécessité un nettoyage préalable, réalisé à la ponceuse à gros grain et à l'acide, ce qui a fortement endommagé la pierre. Grâce à l'intervention d'un spécialiste du marbre, la pierre a pu être récupérée mais les joints ont dû être refaits.

De plus, la cuve intérieure s'avère être mal imperméabilisée si bien que l'eau s'est infiltrée dans la pierre. La cuve et l'écoulement pour évacuer l'eau sont à refaire, notamment l'étanchéité.

L'aspect brillant initial de la fontaine devra également être retrouvé.

Dans ces conditions, Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'elle refuse de signer le procès verbal de fin de travaux, la fontaine faisant partie intégrante de l'opération et du marché en cours.

Mme Marie-France FEVRE s'inquiète de savoir si la fontaine est payée. Il lui est répondu qu'elle ne l'est pas en totalité.

Les bancs sont posés, les poubelles devraient l'être prochainement.

- **Préau :**

Le Cabinet d'architecture LE GALLEE a refait des plans avec estimatif.

Mme le Maire déplore que ces plans ne correspondent toujours pas aux caractéristiques demandées et indique qu'elle va mettre fin à cette collaboration. Elle précise que ces plans sont compris dans la prestation déjà réalisée et n'ont pas donné lieu à un supplément de facturation.

Elle se pose la question de savoir s'il ne va pas simplement être fait appel à un maître d'œuvre, dans la mesure où les élus savent bien ce qu'ils veulent.

- **Travaux logement école :**

Mme le Maire informe que la réfection de la plomberie a été réalisée par M. Christian BUGAUD. Il reste à sceller les marches de l'escalier d'accès extérieur.

- **Projet Eco Villages Avenir :**

La commune a rédigé une note de présentation sur le projet global afin d'inscrire cette opération de grande envergure dans le programme FEADER-LEADER 2014 -2020 du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne.

Mme le Maire présente les différentes possibilités de financement pouvant être envisagées pour la réalisation des travaux (chaufferie bois déchiqueté, réhabilitation des logements communaux et des salles communales, aménagement place de la Bascule et parking de l'école primaire) :

- **Eco Village :**

Etude globale sur la commune à réaliser préalablement aux travaux, financée à hauteur de 80 % par la Région, avec un plafond de 13 500 € HT. Sa réalisation prend 6 mois.

Il faut ensuite demander à entrer dans le dispositif puis signer une convention pour une durée de 4 ans. Les fonds sont versés à l'issue de la procédure.

Pour la réhabilitation de logements :

- Travaux HPE rénovation (Haute Performance Environnementale) : subvention de 20 %, dépenses plafonnées à 100 000 € HT par logement ;
- Travaux BBC (Bâtiment Basse Consommation) : subvention de 30 %, dépenses plafonnées à 100 000 € HT par logement.

Pour les logements institutionnels :

- Construction avant 1948 : subvention de 30 % ou 40 %, dépenses plafonnées à 100 000 € HT par commune ;
- Construction après 1948 : subvention de 40 %, dépenses plafonnées à 100 000 € HT par commune.

Pour l'aménagement des espaces publics : subvention de 30 %, dépenses plafonnées à 160 000 € HT par commune

- **Village Avenir :**

L'étude préalable globale n'est pas nécessaire.

Les travaux peuvent être réalisés progressivement, au coup par coup.

Les subventions sont équivalentes à celles du dispositif Eco Village.

- **FEADER-LEADER 2014 – 2020 :**

FEADER : Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural, issus de la Politique Agricole Commune

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Le programme est initié par la Région et conduit par le Pays de la Bresse Bourguignonne. Il porte sur :

- l'efficacité énergétique du patrimoine public, y compris la réhabilitation des logements communaux ;
- la production et la distribution des énergies renouvelables.

La candidature de la commune a déjà été déposée auprès du Pays, la date-limite étant fixée au 19 octobre dernier. La Région fera part de sa sélection de projets en juin 2015. Une convention sera établie entre la Région et le Pays puis entre le Pays et la commune si le projet est retenu. Les travaux ne pourront pas commencer avant que la décision d'octroi de la subvention ne soit notifiée : ils pourront ainsi débuter au plus tôt début 2016.

Le Conseil Municipal a une préférence pour le dispositif Village Avenir, qui permet de réaliser les travaux au coup par coup.

• **Demande d'installation d'une terrasse sur la Départementale n° 137 :**

Mme le Maire, après avis défavorable du Major commandant la communauté de brigade de Gendarmerie de Saint Germain-du-Bois pour des raisons de sécurité, a émis un refus pour une installation pérenne. Elle a adressé un courrier au demandeur, courrier qu'elle tient à disposition des membres du Conseil Municipal.

Elle est favorable à délivrer une autorisation pour une terrasse temporaire lorsque la route est fermée à la circulation, comme par exemple lors de la Foire du Renouveau.

• **Desserte communale à Balosle :**

Les propriétaires riverains ont achevé le nettoyage de la desserte qui doit rester ouverte au public.

S'agissant d'une desserte publique, elle devra le rester et non devenir un chemin piétonnier comme le souhaitait le Conseil Municipal lors de sa précédente séance.

La mairie a fait poser un panneau informant du risque d'accident potentiel.

- **Maison médicale :**

Un point est fait sur les départs et arrivées de praticiens :

- l'ostéopathe actuellement en place s'en va au 31/12/2014 prochain. M. PONTICH, aujourd'hui installé à Mervans, lui succédera à partir du 1^{er} janvier 2015.
- le kinésithérapeute quittera la maison médicale le 31 décembre. Son remplacement est également assuré.

- **Cérémonies :**

- **11 novembre :**

Mme Françoise MARIZY demande pourquoi la commémoration aura lieu plus tôt que d'habitude. Mme le Maire répond que le dépôt de gerbes à Serley sera réalisé par le sous-préfet. Afin de permettre la présence des porte-drapeaux aux deux cérémonies, l'horaire habituel a donc été avancé.

- **14 novembre : départs en retraite**

- **21 novembre : médaille du civisme**

Une médaille de bronze sera remise pour les dernières élections municipales. Il s'agira d'une plaque intérieure. Le sous-préfet sera présent à cette occasion.

- **7 décembre : illuminations**

La médaille de la commune sera remise à M. Eric DECELLIERES qui a terminé, avec son copilote, à la 4^{ème} place de la Coupe Gordon Bennett.

- **10 janvier 2015 : vœux du maire et accueil des nouveaux habitants à 18 h salle des fêtes**

Mme le Maire indique qu'elle souhaite associer les san-germinois, les élus, le personnel communal, les associations et les nouveaux habitants à la présentation des vœux.

Mme le Maire indique que M. Laurent CAGNE a adressé une question par mail. Aucune question diverse n'étant à l'ordre du jour, il lui sera répondu lors de la prochaine séance.

Mme le Maire fait part de la demande de M. Marcel DUFOUR de modifier le jour de tenue du Conseil Municipal jusqu'au mois d'avril prochain. La prochaine séance du Conseil Municipal est ainsi fixée au mercredi 10 décembre 2014 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 05.